

ENTREPRISE	COMMUNE	ACTIVITÉS	EFFETS RETENUS DANS LE PPI
SEVESO SEUIL BAS			
AIR LIQUIDE	Le Grand-Quevilly	Conditionnement et stockage de bouteilles sous pression de gaz	
SAIPOL	Grand-Couronne	Trituration de graines oléagineuses, raffinage d'huiles et production de diester	
SEA TANK ROUEN	Grand-Couronne	Stockage et manutention de vrac liquide	
SMEDAR	Le Grand-Quevilly	Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets Arrondissement de Rouen	
TOTAL ÉNERGIES LUBRIFIANTS	Rouen	Fabrication de lubrifiants et d'huiles de base	
TOTAL ÉNERGIES LUBRIFIANTS	Le Grand-Quevilly	Stockage et entreposage de lubrifiants et huiles	
TRIADIS SERVICES	Rouen	Traitement et élimination des déchets dangereux	
SEVESO SEUIL HAUT			
BUTAGAZ TRANSITION SAS	Petit-Couronne	Conditionnement et distribution de gaz de pétrole liquéfiés	
DRPC (DÉPOT ROUEN PETIT-COURONNE)	Petit-Couronne	Stockage hydrocarbures, produits dangereux liquides	
LAT NITROGEN FRANCE	Le Grand-Quevilly	Fabrication de fertilisants simples et composés	
LUBRIZOL	Rouen	Fabrication d'additifs pour lubrifiants et carburants	
TEPSA AMONT	Petit-Quevilly	Stockage vrac liquides	
TEPSA AVAL	Le Grand-Quevilly	Stockage vrac liquides	
TEPSA CRD	Le Grand-Quevilly	Stockage vrac liquides	
TEPSA HFR	Le Grand-Quevilly	Stockage vrac liquides	

ENTREPRISE	COMMUNE	ACTIVITÉS	EFFETS RETENUS DANS LE PPI
INSTALLATION PORTUAIRE ET ICPE			
DOCKSEINE (EUROPORT TERMINAUX DE FRANCE)	Déville-lès-Rouen	Installation portuaire	
SEA INVEST (QUAI CARUE)	Grand-Couronne	Installation portuaire	
DOCKSEINE (QUAI DE L'OUEST)	Rouen	Installation portuaire	
SEA INVEST (QUAI DE LA PAPETERIE)	Grand-Couronne	Installation portuaire	
AMS (QUAI GRAND COURONNE MOULINEAUX)	Grand-Couronne Moulineaux	Installation portuaire	
SEA INVEST (QUAI SOGEMA)	Grand-Couronne	Installation portuaire	
TESSENDERLO KERLEY FRANCE	Le Grand-Quevilly	Production d'engrais liquide	
SILOS			
BZ SERVICE	Petit-Couronne	Silo portuaire	
J.SOUFFLET	Canteleu	Silo portuaire	
LECUREUR	Val-de-la-Haye	Silo portuaire	
PASTACORP	Rouen	Silo portuaire	
ROBUST	Rouen	Silo portuaire	
SENALIA GRAND-COURONNE	Grand-Couronne	Silo portuaire	
SENALIA ROUEN	Rouen	Silo portuaire	
SIMAREX	Petit-Couronne	Silo portuaire	



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UPSIDE
Boucles de Rouen

Brochure élaborée dans le cadre de la communication
du Plan Particulier d'Intervention (PPI) par l'association
industrielle UPSIDE Boucles de Rouen
www.upside-bouclesderouen.fr, les exploitants
de la ZIP à l'origine des risques majeurs et la Préfecture
de la Seine Maritime, en collaboration avec :

- La DREAL Normandie
- HAROPA Port
- La Métropole Rouen Normandie
- France Chimie Normandie



INFORMATION DES POPULATIONS

Les bons réflexes en cas d'accident
industriel majeur sur la zone industrialo
portuaire de Rouen

ET VOUS,
SAURIEZ-VOUS
RÉAGIR ?



VOUS HABITEZ DANS UNE ZONE À RISQUES INDUSTRIALO-PORTUAIRES MAJEURS

Les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les industriels et HAROPA Port travaillent ensemble pour améliorer votre sécurité. Cette brochure vous informe sur les risques technologiques associés aux activités de la zone industrialo-portuaire de Rouen (« ZIP de Rouen »).

Elle vous précise les moyens d'alerte en cas d'accident majeur et les bons comportements à adopter. Vous devenez alors acteur de votre propre sécurité et contribuez à faciliter le bon déroulement des opérations de secours.

QU'EST CE QU'UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR ?

C'est un accident grave dont les conséquences peuvent atteindre les populations et/ou l'environnement de la commune, et/ou des communes voisines. Ses effets et conséquences peuvent se manifester par les phénomènes suivants :



Incendie

- Risques de brûlures au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degrés
- Intoxication par les produits de combustion



Explosion

- Effet de surpression
- Risque de brûlures ou de blessures par projection d'éclats



Émission de gaz toxiques

- Risques de nausées, d'intoxication, d'irritation cutanée et des voies respiratoires

LA MAITRISE DES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES RISQUES À LA SOURCE

Les entreprises qui gèrent des activités à risque sont soumises à des réglementations strictes et réalisent, notamment, des études de danger visant à identifier :

- les risques liés aux activités
- les scénarios d'accidents envisageables et leurs effets
- les barrières de sécurité (techniques et organisationnelles) permettant de réduire la probabilité et/ou la gravité d'un accident majeur.

Ces études sont réalisées périodiquement par les entreprises génératrices des risques, vérifiées par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui prescrit également des mesures de sécurité, et assure le contrôle des installations, en réalisant des inspections régulières de ces sites industriels ou portuaires.

Ainsi, tant au niveau de la conception que de l'exploitation des installations, tout est mis en oeuvre pour assurer une maîtrise des risques industriels majeurs.



MAITRISER L'URBANISATION

Afin de limiter la densité des populations exposées autour des sites à risques, il existe un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour chaque zone regroupant ces risques. Ces PPRT prévoient un zonage réglementaire associé à des prescriptions ou des recommandations en matière d'urbanisme. Ces mesures doivent être prises en compte par les communes lors de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

PLANIFIER LES SECOURS ET LA SAUVEGARDE DES POPULATIONS

Malgré ces mesures de prévention, la probabilité qu'un accident survienne n'est jamais nulle.

- **En cas d'accident limité à l'intérieur du site**

L'entreprise déclenche son Plan d'Opération Interne (POI) et prend les mesures d'urgence adaptées et anticipées, avec l'aide éventuelle des secours extérieurs.

- **Si l'impact de l'accident s'étend à l'extérieur du site**

Le Préfet peut déclencher et coordonner la mise en oeuvre du Plan Particulier d'Intervention (PPI), il prend la direction des opérations.

Le PPI définit les moyens d'alerte et de secours adaptés, les modalités de gestion des phases d'alerte, d'intervention et d'information aux populations, ainsi que les mesures de sauvegarde.

Ce PPI est testé lors d'exercices organisés sous l'autorité du Préfet, avec les industriels concernés, les communes, et les acteurs de la protection civile.

En complément, le ou la maire, sur le territoire de sa commune, peut déclencher le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan est obligatoire pour toutes les communes situées dans le périmètre du PPI.

Ces plans permettent l'organisation de l'assistance et le soutien aux populations.



LES MOYENS D'ALERTE EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

FR-ALERT

Cet outil permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.



LES SIRÈNES D'ALERTE AUX POPULATIONS

L'État, les industriels et les collectivités ont mis en place des sirènes d'alerte. Elles sont testées le 1^{er} mercredi de chaque mois, à midi.

	Signal d'essai Tous les premiers mercredis du mois		1'41 s
	Signal d'alerte		3 x 1'41 s
	Signal de fin		30 s



La Métropole Rouen Normandie dispose d'un **système d'alerte par SMS** pour avertir la population de la survenue d'un évènement majeur. Il est possible de s'y inscrire gratuitement.

Par ailleurs, d'autres dispositifs peuvent être mis en place par les collectivités.

<https://www.metropole-rouen-normandie.fr>